



N°21 SPECIALE OCTOBRE 2004

CHSM INFO

La lettre de la délégation des Finances CGT

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 -

Site Internet : www.finances.cgt.fr -

Mél : finances@cgt.fr

UNE CGT TOUJOURS A L'OFFENSIVE !

Saisis par de nombreux camarades, nous avons décidé, avec la délégation au CNASS, d'un courrier envoyé ce jour à la DPMA pour donner notre position sur le fameux POLE SOCIAL.

La CGT le condamne sans ambages et le prochain groupe de travail de mardi promet d'être chaud.

Il est, pour nous hors de question de l'accepter et de prendre une décision lors de ce groupe de travail.

A noter la prise de position de l'association des médecins de prévention qui va dans ce sens (courrier à M. Soumet en date du 6 Octobre) et la grogne des assistantes sociales.

Nous devons nous servir de cela pour faire reculer la DPMA et la Ministère sur ce funeste projet

Diffusez au maximum l'information, en particulier auprès des acteurs hygiène et sécurité, et nous vous tiendrons au courant dès la semaine prochaine des suites du groupe de travail.

Pour la délégation
Bruno PICARD



Fédération des Finances CGT

263, rue de Paris – Case 540 – 93515 Montreuil Cedex

☎ : 01.48.18.82.21 - 📠 : 01.48.18.82.52 – CCP : Paris 6374 85 Z

Site Internet : www.finances.cgt.fr - Mél : finances@cgt.fr

Auxerre, le 8 Octobre 2004

A Monsieur Soumet,
Directeur du Personnel, de la Modernisation et de l'Administration

Monsieur le Directeur,

La CGT tient à donner son opinion sur le projet de création d'un pôle social tel qu'annoncé par M.Sarkozy, Ministre de l'Economie et des Finances lors du CTPM du 15 Juin.

Nous ne pouvons accepter la constitution d'un tel pôle qui va à l'encontre de nos propositions exposées dans les instances **d'un pôle médical**.

Je me permets de vous rappeler nos propos tenus lors des groupes de travail inter instances sur ce pôle : nous avons souligné la nécessité de mise en place de secrétariats médicaux avec un montant de vacations adaptés aux besoins (rappel : absence actuelle de secrétariat pour 51 médecins - sur un total de 140 environ).

Lors du CHSM du 25 Juin 2004, nous avons aussi condamné la mise en place d'un courrier par la DGI adressé aux agents en congé longue maladie et cosigné par cette administration, l'assistante sociale et la mutuelle des agents des impôts, ceci nous paraissant une atteinte grave au secret médical.

Nous considérons que ce pôle, expérimenté au ministère de l'Intérieur, nécessite plus ample réflexion ; mais force est de constater que bon nombre d'acteurs (assistantes des services sociaux, médecins) ont clairement affiché leur hostilité à cette création.

A notre connaissance, ils n'ont d'ailleurs pas été associés à la réflexion, de même que les représentants des personnels.

Car, derrière cette mise en place d'une nouvelle structure, quelle politique sociale serait induite, quel est l'intérêt, l'objectif recherché ? quel bénéfice en tirerait l'agent ?

L'objectif constamment recherché par la CGT est de disposer d'un médecin de prévention en capacité d'intervenir sur le terrain et étant au plus près des besoins ainsi que des attentes des agents.

Tout ce qui contribuerait à la bureaucratisation de la médecine de prévention rencontrerait notre opposition résolue.

Le dossier paraît bien avancé... sans être suffisamment construit.

Nous souhaitons, dès maintenant, disposer de l'ensemble des éléments sur ce point ; les documents relatifs à cette question, mise à l'ordre du jour du groupe de travail inter instances du 12 Octobre prochain, sont pour le moins sommaires.

Vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à ce courrier, recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour la délégation au CHSM

B.PICARD

Pour la délégation au CNASS

A.TANGUY

Secrétaire Fédérale